

Réunion du 4 mars 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Robert HERRMANN, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

**N° CP/2013/167 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités
- 2345
Partenariats pour l'année 2013**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes au titre de l'année 2013 :

- à la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), une subvention de 11 520 €
- à l'Association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles d'Alsace "BUFO", une subvention de 26 880 €
- à l'Office des données naturalistes d'Alsace (ODONAT), une subvention de 13 084 € pour le suivi des indicateurs de la biodiversité en Alsace, et une subvention de 12 000 € pour l'atlas permanent de la faune sauvage
- au Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace (GEPMA), une subvention de 9 600 €
- au Groupement ornithologique du refuge Nord Alsace (GORNA), une subvention de 30 240 €
- au Groupement d'intérêt public (GIP) "Conservatoire botanique d'Alsace" (CBA), une participation de 27 500 €
- dans le cadre du projet Interreg "Cistude sans frontières" :
 - . à l'Association "Petite Camargue alsacienne" (PCA), une subvention de 10 000 €
 - . au Parc zoologique et botanique de Mulhouse, une subvention de 3 000 € (la subvention sera versée en une fois dès cette délibération rendue exécutoire)

. au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et à l'Université de Strasbourg, une contribution de 27 420 € pour le suivi scientifique du programme de réintroduction des cistudes sur la zone du Woerr

- à l'Association pour la protection et la réintroduction des cigognes en Alsace (APRECIAL), une subvention de 5 400 €

- à la Maison de la nature du Ried et de l'Alsace Centrale à Muttersholtz, une aide de 3 000 € pour le projet de gestion de la fréquentation du grand Ried (la subvention sera versée en une fois dès cette délibération rendue exécutoire).

La commission permanente approuve par ailleurs les conventions financières 2013 à intervenir entre le Département et respectivement la LPO, l'Association "BUFO", l'ODONAT, le GEPMA, le GORNA et le CNRS (délégation régionale Alsace).

Elle autorise en outre son président à signer ces six conventions ainsi que le moment venu, les conventions de partenariat à intervenir entre le Département et respectivement le CBA, l'Association "PCA", le Parc zoologique et botanique de Mulhouse et l'Université de Strasbourg.

Le versement des subventions interviendra comme suit :

- par dérogation au règlement financier départemental, le versement des subventions allouées aux bénéficiaires ci-après interviendra conformément aux modalités prévues par les conventions financières 2013 et les conventions de partenariat : LPO, BUFO, ODONAT, GEPMA, GORNA, PCA, Parc zoologique et botanique de Mulhouse, CNRS et Université de Strasbourg

- conformément au règlement financier départemental, la subvention allouée à l'APRECIAL sera versée sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou pièces justificatives

- pour le CBA, en phase de démarrage, versement de 80 % de la participation dès cette délibération rendue exécutoire, et de 20 % à la fin de l'année, sur présentation de justificatifs de dépenses et d'activité.

La commission permanente décide enfin de verser un montant total de 13 000 € correspondant à la cotisation 2013 due au titre de l'adhésion du Département à diverses associations : Entente de lutte interdépartementale contre les zoonoses (ELIZ), Association régionale pour l'initiation à l'environnement et à la nature en Alsace (ARIENA), Association pour la protection de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace (APRONA), Association départementale de défense sanitaire des animaux, Association nationale des élus de la montagne (ANEM) ...

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130304-75768-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 14/03/13